

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102596</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >médecine universitaire	<b>Analyse</b> > Ordre des médecins. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions du conseil national de l'Ordre des médecins concernant la modernisation des études médicales. Parmi les propositions avancées par cette instance, figure le souhait de régionaliser le nombre d'étudiants admis en seconde année à partir des capacités de formation des établissements universitaires et des possibilités de stages. Il est également préconisé d'envisager un système de pré-sélection avant la première année commune aux études de santé afin de limiter le taux d'échec. Enfin, pour répondre au défi de la désertification médicale, le conseil national de l'Ordre des médecins souhaite que les épreuves nationales, grâce auxquelles les étudiants choisissent leur centre hospitalier universitaire d'affectation et leur spécialité, soient également régionalisées. Elle lui demande que le Gouvernement puisse faire connaître son avis sur ces propositions et les suites qu'il entend leur apporter.